



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

**CONSEIL DE L' IUFE**

Guillemette Bolens, Vice- rectrice, Présidente

Guillemette.Bolens@unige.ch

**Procès-verbal adopté du Conseil de l'IUFE  
lundi 14 janvier 2013  
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h à 19h**

---

**Membres présents :**

Madame Guillemette Bolens, Vice-rectrice, Présidente

M. Bernard Schneuwly, Directeur de l'IUFE

M. Walter Loosli, Directeur adjoint de l'IUFE

M. Guillaume Vanhullst, Recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique

M. Pascal Zesiger, Doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

M. Nicolas Zufferey, Doyen de la faculté des lettres

M. Lluís Fontbote, Vice-doyen de la faculté des sciences

Mme Lysianne Lécho Hirt représentant la Haute Ecole d'Art et de Design

M. Frédéric Wittwer, Directeur de projet harmonisation scolaire, représentant le DIP

M. Pascal Cirlini, Directeur des RH de l'enseignement post obligatoire, représentant le DIP

M. Andreas Müller, professeur, représentant la formation des enseignants du secondaire

Mme Isabelle Mili, représentant la formation des enseignants du primaire

Mme Stéphanie Castanier, représentant la Fédération des associations des maîtres-ses du cycle d'orientation (FAMCO)

**Membre invité :**

Anne Sgard, Présidente du comité de programme FORENSEC, formation des enseignants du secondaire

**Absents – excusés :**

M. Bernard Morard, Doyen de la faculté des sciences économiques et sociales

Madame Lucie Mottier Lopez, Présidente de l'ADMEE Europe, représentant la formation des enseignants du primaire

M. Marti Ruiz Altaba, représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG)

**Prise du procès-verbal :**

Laurence Verdesi, secrétariat IUFE

---

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 4 avril 2012
2. Budget 2013
3. Rapport du directeur
4. Projets de développement
  - A. Master en didactique du français
  - B. Formation continue
  - C. Retour sur entrevue avec Ch. Beer le 4 décembre 2012
5. Divers

---

Après avoir salué les personnes présentes, la Présidente propose d'ouvrir la séance et de passer à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du PV de la dernière séance du Conseil de l'IUFE du 4 avril 2012**

PV adopté avec rectification du nom de Monsieur Zufferey.

### **2. Budget 2013**

C'est un budget relativement stable, avec une légère tendance à la baisse, surtout sur le point concernant les Formateurs de Terrain (700 000 chf en moins grâce à une meilleure gestion).

Par contre, il y a augmentation des dépenses pour les « postes infrastructures IUFE » et changement également pour le poste « CIA ».

Bernard Schneuwly rappelle que 3.75% d'économies doivent être réalisées selon les directives du Rectorat.

Dès lors, les mesures qui ont été prises et acceptées sont :

- Fermeture de la filière informatique (filière prise en charge par l'IFFP)
- Fermeture de la filière MASE1 (fermeture due à une inégalité de traitement qui ne pouvait perdurer : les étudiants suivant la filière MASE1 – MASE2 étaient privilégiés par rapport aux autres étudiants)

Certaines mesures n'ont pu être réalisées :

- Limitation des étudiants en CSD2 (opposition des associations professionnelles)
- Limitation des étudiants à l'entrée en formation CCDIDA, par exemple pour la biologie et l'histoire (numerus clausus refusé par le Département qui, suite à un avis de droit, a confirmé le problème légal que cela posait : deux sélections pour une seule filière de formation ; d'où l'impossibilité de mettre en place cette mesure).

Bernard Schneuwly précise que dans les chiffres indiqués ces mesures d'économie ne sont pas encore intégrées. Il ajoute que les comptes correspondent au budget (le chiffre des comptes sera rajouté dans les colonnes).

**Le budget est accepté à l'unanimité.**

Frédéric Wittwer relève que sur le point des secondes disciplines, il serait peut être judicieux de sélectionner et mettre en place des mesures qui permettraient aux enseignants d'enseigner dans une seconde discipline et ce, afin de favoriser l'employabilité.

### **3. Rapport du directeur**

Ce rapport annuel est obligatoire et exigé par la CDIP en cas de dépôt de dossier de reconnaissance de titre.

Une liste des acronymes sera ajoutée.

Bernard Schneuwly présente le contenu du rapport à savoir :

#### **- L'IUFE dans son ensemble : instances, personnel, réseaux**

Les instances de l'IUFE, La communication, Le personnel de l'IUFE, L'IUFE et les autres institutions de formation des enseignants

#### **- Les quatre filières et la formation continue**

- Formation des enseignants du primaire (FEP)
- Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)
- Formation des enseignants spécialisés (MESP)
- Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)

#### **- La recherche**

- Equipes de recherche
- Congrès

#### **- L'IUFE en chiffre**

- Statistiques FEP
- Statistiques FORENSEC
- Statistiques FORDIF
- Statistiques MESP

#### **- Les membres des instances de l'IUFE**

- Conseil de l'IUFE
- Assemblée de l'IUFE
- Comité de direction
- Groupe de coordination
- Comités de programme

### **4. Projets de développement**

#### **A. Master en didactique du français**

**Pour rappel :**

#### **Historique de la didactique des disciplines**

Afin de pouvoir disposer d'un personnel qualifié, les hautes écoles pédagogiques et les universités offrent conjointement un master en didactique des disciplines. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) soutient la mise en place de centres de compétences de didactique disciplinaire, leur mission étant de faire de la didactique des disciplines une science et de former des spécialistes en didactique disciplinaire fondée sur la recherche et la pratique.

Cette nouvelle formation permet aux étudiantes et étudiants de se qualifier en tant que formateurs et formatrices en didactique disciplinaire dans un domaine précis. Pour y avoir accès, il faut disposer du diplôme de bachelor délivré par une université ou une haute école pédagogique, soit pour l'enseignement primaire, soit dans une discipline d'enseignement. Les études de master offrent une formation théorique et pratique approfondie dans le domaine en question et permettent d'acquérir 120 crédits ECTS assortis de conditions supplémentaires suivant les acquis.

Pour la didactique du français langue première, le centre de compétence en didactique du français (CCDF) a été accordé à l'Université de Genève (via la FPSE – SSED et l'IUFE) en coordination avec la HEP Vaud, avec la participation de l'Université de Lausanne et de l'IRDP (Institut de Recherche et de Documentation Pédagogique de Neuchâtel).

En planification Règlement rédigé par ces trois partenaires ;  
Plan d'études : le but est de fonctionner à frais constant. 5 à 10 étudiants prévus attendus, donc pas de surcharge de travail pour les enseignants.

Cette filière doit permettre d'accéder à un doctorat.

L'ancrage institutionnel revient à la FPSE, Section des sciences de l'éducation, y compris concernant la gestion administrative pour les étudiants qui se seront immatriculés à l'Université de Genève.

Ce projet a été approuvé par l'assemblée dans sa séance du 8 mars 2012.  
(Sur le règlement d'étude : 6 oui, 1 abstention  
Plan d'étude en didactique du français : 5 oui, 2 abstentions.)

Le projet serait donc d'organiser un master en didactique du français, mais certaines réticences des associations professionnelles sont exprimées.

La préférence est donnée à un master en sciences de l'éducation avec orientation en didactique du français.

Bernard Schneuwly précise que la HEP Vaud reste prudente et n'a pas encore voté le règlement de ce master (qui ne démarrera qu'en 2014) qui est encore retravaillé et corrigé, afin de s'orienter vers les tendances générales qui ont été observées dans les autres HEP à savoir :

- Exigence plus élevée dans la formation complémentaire
- Intégration dans des masters déjà existants

Il est ajouté que la distinction enseignement primaire et secondaire en français est très importante à respecter. De plus, les conditions cadre de ce projet de master doivent être rigoureusement analysées.

Il existe actuellement 5 masters en didactique au niveau suisse :

Les filières de master sont disponibles dans les domaines suivants (en général, dans toute la Suisse):

[Master en didactique des langues](#)

Universität Freiburg, HEP | PH FR, PHBern

[Master en didactique des mathématiques](#)

Forschungs- und Studienzentrums für Pädagogik (PH FHNW, Universität Basel)

[Master en didactique de l'allemand](#)

Site de Bâle: Forschungs- und Studienzentrums für Pädagogik (PH FHNW, Universität Basel)

[Master en didactique des sciences expérimentales](#)

PH Zürich, Universität Zürich, ETH Zürich

### Master en didactique de l'allemand

PH Zürich, Universität Zürich

Début probablement automne 2012

### **Master en didactique du français**

IUFE Université de Genève, HEP Vaud, Université de Lausanne

En planification

### **Master en didactique de l'italien**

SUPSI-DFA, Università di Lugano, Université de Lausanne

En planification

Un projet de master en didactique des arts est actuellement à l'étude. La HEMV Lausanne et la HEM Genève sont positives face à ce projet de recherche pour la musique.

Bernard Schneuwly souligne qu'il serait bénéfique que le rectorat puisse appuyer ce projet auprès de la COHEP.

Isabelle Mili fera parvenir au Rectorat un descriptif complet du projet.

Bernard Schneuwly rappelle que le 24 janvier 2013 se tient à Zürich la première rencontre de toutes les didactiques organisée par la COHEP, avec deux conférences introductives pour aller vers une meilleure connaissance des dimensions mutuelles.

## B. Formation continue

C'est l'axe du développement principal pour l'IUFE.

Bernard Schneuwly mentionne l'existence d'un avenant au contrat de collaboration à signer entre le DIP et l'Université. Cet avenant définit le cadre dans lequel va être mis sur pied la formation continue.

Actuellement, deux projets importants de formation continue certifiante sont en préparation :

- **CAS en soutien pédagogique**, prototype qui vient de démarrer en décembre 2012
- **CAS pour la formation des FT**, en projet actuellement. Demandé par la CDIP, il sera ouvert aux FT du primaire et du secondaire.

### La formation continue qualifiante

FC à la carte, à travers le catalogue établi par les trois commissions :

**COFOCO**, la commission de formation continue du CO est une commission paritaire composée de représentant-e-s des enseignants et de la direction générale du CO. Cette commission est chargée de créer, coordonner et gérer chaque année l'offre de formation continue ouverte aux enseignants du CO

**COFOPO**, la commission paritaire de l'enseignement secondaire postobligatoire qui, conformément au statut (art. 83), gère la formation continue ; elle établit les priorités à partir des besoins des maîtres et de ceux des établissements. La mise en place et l'organisation des activités sont confiées au Service de la formation continue qui dépend de la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire.

**COFOEP**, la commission paritaire de formation continue en enseignement Primaire.

Par ailleurs, une commission interne à l'IUFE de coordination entre l'enseignement primaire, spécialisé et secondaire a reçu le mandat de tisser des liens entre les différents ordres d'enseignement en matière de formation continue.

Les enseignant-e-s de l'IUFE interviennent dans différentes formations continues, qu'ils ont eux-mêmes proposées ou pour lesquelles leurs compétences ont été sollicitées : cette offre variée de formations est recensée dans les brochures du DIP.

C'est le lieu de relever que l'IUFE dispose de budgets plus importants pour mettre en place une formation continue structurée.

Pour l'enseignement primaire, le SCOP (Service de la coordination pédagogique) a procédé à une enquête pour déterminer les besoins.

Un plan de développement sur la formation continue doit être réalisé demande Frédéric Wittwer. Dès sa signature, il faut très vite exploiter les axes de développement.

### C. Retour sur entrevue avec Ch. Beer le 4 décembre 2012

Le problème de base est le suivant : il s'agit de trouver, dans la gestion du flux des étudiants, le point d'équilibre entre les matières où une pléthore est observée et les matières à pénurie. Pour les matières à pléthore (biologie, histoire...) les étudiants sont trop nombreux par rapport aux possibilités de stages en responsabilité. Pour les matières à pénurie c'est l'inverse.

Ce constat a été présenté le 4 décembre 2012 à Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat, ainsi qu'à Monsieur Jean-Dominique Vassalli, Recteur de l'Université. La question de base, dans la gestion du flux des étudiants, est celle de la sélection : quand l'opérer et comment ?

Les propositions faites à Monsieur Beer ne rencontrent pas son aval. En effet, pour le magistrat, la sélection doit se faire en une seule fois et il ne saurait y avoir trois « sauts de haies » pour les étudiants. Monsieur Beer demande toutefois que cette analyse soit validée sur le plan juridique : ainsi, Madame Marie-Christine Maier, directrice de l'Unité juridique du DIP, après examen, a confirmé que, selon les termes de la loi, **une seule sélection peut intervenir dans le cursus (voir aussi la remarque faite ci-dessus).**

Cet élément étant posé, les décisions suivantes ont été retenues pour la rentrée académique 2013-2014 :

1. Pas de sélection à l'entrée du CCDIDA (toutefois certaines matières, correspondant à des branches uniquement enseignées au PO, ne seront pas ouvertes ; leur liste sera communiquée prochainement).
2. La sélection sera opérée à l'entrée de la MASE, selon des critères transparents communiqués au préalable aux étudiants ; les candidats sont choisis par l'IUFE (auquel cette responsabilité incombe) après un entretien mené par MM. Loosli et Toulou.
3. Le placement des étudiants dans les différentes écoles secondaires se fera sous la responsabilité des services RH concernés.
4. Le seul cursus désormais possible est le suivant : CCDIDA/MASE2 (la suppression de la MASE1 est due à un souci d'égalité de traitement entre les étudiants. En effet, les deux cheminements qui existaient jusqu'alors (MASE1/MASE2 vs CCDIDA/MASE2 créaient des différences qu'un tribunal aurait certainement désapprouvées).

Bernard Schneuwly a confirmé ce dispositif dans un courrier qu'il a adressé à Monsieur Beer, tout en faisant remarquer que les mesures prises, adoptées pour 2013, ne résolvent pas le problème de l'entrée massive au CCDIDA dans certaines matières. D'autres solutions devront être trouvées : à cet effet, un nouveau groupe de travail réunissant les différents partenaires de la discussion (DIP/IUFE/Associations professionnelles) sera mis en place prochainement. Ce groupe, qui doit être rapidement mis en place, est chargé de faire une ou des propositions à Messieurs Beer et Vassalli sur le problème de la gestion des flux d'étudiants à l'entrée au CCDIDA. De plus, un projet de concours à mettre sur pied à la fin de la 1<sup>ère</sup> année

CCDIDA a également été demandé par Monsieur Beer. Cela ne pourrait toutefois pas se faire avant la rentrée académique 2014-2015.

Une nouvelle séance avec Monsieur Beer est prévue le 27 février 2013.

Mais la rentrée 2013-2014 ne sera plus rediscutée car il sera trop tard pour changer quoi que ce soit.

Les associations professionnelles tiennent à rappeler qu'elles sont favorables à la limitation des entrées en formation CCDIDA car trop d'étudiants se retrouvent sans stage en responsabilité la seconde année de formation, voire par la suite sans place d'enseignant selon la discipline.

Les associations professionnelles ajoutent qu'il est préférable de suspendre l'ouverture de certaines disciplines mais non de les supprimer. De plus, elles demandent une amélioration dans la gestion prévisionnelle opérée par le Département.

Face à la non ouverture de certaines disciplines, Mme Lysianne Lécho Hirt représentante de la Haute Ecole d'Art et de Design souhaite la mise en place d'une fenêtre temporelle afin de prévoir les retombées sur les examens.

Il est rappelé que les résultats des futures votations tant sur le projet de fusion des caisses de prévoyance ainsi que les décisions quant à l'avenir du plend risquent de changer beaucoup de paramètres concernant l'emploi et les offres qui vont en découler. Toutefois, il n'est pas possible que le DIP puisse satisfaire à toutes les contraintes et exigences.

Des moyennes sur ces dix dernières années peuvent être réalisées pour essayer de stabiliser du mieux possible.

## **5. Divers**

- Succession du directeur de l'IUFE

Fin du mandat au 15 juillet 2014.

Remplacement du directeur : obligation que la personne soit un professeur nommé, membre de l'institut (un professeur qui intervient à l'IUFE dans une des filières), conformément à ce qui est indiqué à ce sujet dans les statuts de l'université (article 11 du règlement).

C'est le conseil de l'IUFE qui le propose, et le rectorat qui le nomme.

L'idée du rectorat est de faire un concours afin d'être extrêmement transparent (Appel d'offres) et de constituer une commission de nomination.

Au regard du calendrier, c'est dès maintenant qu'il faut commencer les démarches pour trouver un-e remplaçant-e, afin qu'entre mai et juin 2014 la personne soit approuvée.

- Fin du mandat de Madame Bolens

La vice-rectrice Guillemette Bolens a souhaité faire un demi-mandat au Rectorat (deux ans au lieu de quatre) pour pouvoir reprendre pleinement ses activités de recherche au mois de juillet prochain en raison d'un projet d'envergure au niveau international pour lequel elle a été sollicitée. Par conséquent, elle quittera le Rectorat le 15 juillet prochain. Pour la remplacer le professeur Denis Hochstrasser (Faculté des sciences / Faculté de médecine) a été choisi comme nouveau Vice-recteur. Compte tenu de ses responsabilités aux HUG, il occupera cette fonction à 50%. A noter qu'une nouvelle répartition des dicastères sera mise en place pour le mois de juillet.

La séance du Conseil est levée à 19h00.